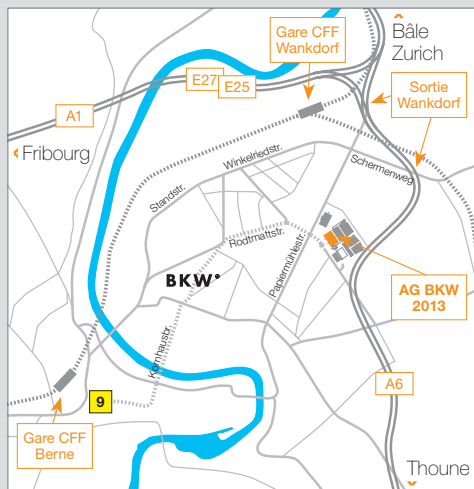


Plan d'accès

Assemblée générale BKW



Par les transports publics

A la gare CFF de Berne, prendre le tram n°9 jusqu'à Guisanplatz ou le bus n°20 jusqu'à la gare de Wankdorf (terminus)
S-Bahn: plusieurs trains pour Wankdorf

En voiture

Prendre la sortie Wankdorf et suivre les panneaux «BERNEXPO» ou «expo». Le site se trouve à quelques centaines de mètres.

Système suisse de coordonnées

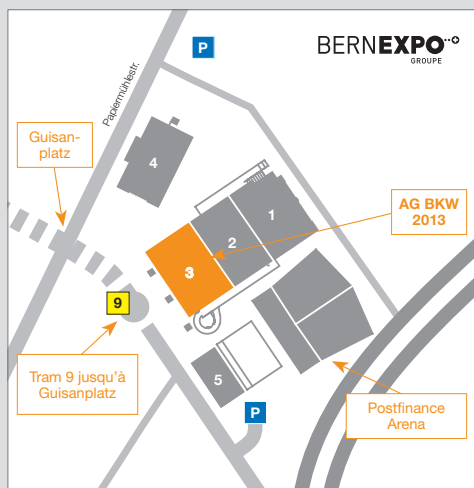
Entrer les coordonnées suivantes dans votre système de navigation:
602060 – 201135

Coordonnées GPS

B 46° 57' 35.54" L 7° 28' 5.37"

Adresse

BERNEXPO AG, Mingerstrasse 6, 3014 Berne



Titre de transport

Cette convocation est valable vendredi 17 mai 2013 comme titre de transport dans les zones 100 et 101 de la ville de Berne (aller-retour, 2^e classe)^{(2) (V) (SPEZ) (12)}.

Ordre du jour

de l'assemblée générale ordinaire



Vendredi 17 mai 2013 à 10h

dans la halle 3.2 de la BERNEXPO,
Guisanplatz à Berne

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes du groupe 2012; rapport de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2012.

2. Emploi du bénéfice 2012

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice de 69 944 840 comme suit:

	CHF
Bénéfice 2012	69 944 840
Dividende de 1,20 CHF par action	63 360 000
Report à nouveau	6 584 840
	69 944 840

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale, le dividende versé à partir du 27 mai 2013 s'élèvera à 1,20 CHF, soit 0,78 CHF par action, après déduction de l'impôt anticipé de 35%.

3. Décharge du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2012.

4. Election au conseil d'administration

Le conseil d'administration propose d'élire un nouveau membre pour remplacer Ueli Dietiker, qui quitte le conseil d'administration. Du fait du caractère subit de ce départ, la proposition du conseil d'administra-

tion correspondante sera communiquée au plus tard lors de l'assemblée générale.

5. Election de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de réélire, pour l'exercice 2013, la société Ernst & Young SA comme organe de révision.

Droit de participation et droit de vote

Conformément à l'art. 4 des statuts, sont autorisés à participer à l'assemblée générale et y jouissent du droit de vote tous les actionnaires de la société qui figurent au registre des actions en date du 7 mai 2013. Aucun transfert d'actions de la société n'est inscrit au registre des actions du 7 au 17 mai 2013.

Documents

Le rapport de gestion avec le rapport annuel, les comptes annuels, les comptes du groupe 2012 et les rapports de l'organe de révision ainsi que les propositions du conseil d'administration sont à la disposition des actionnaires pour consultation à partir du 24 avril 2013 au siège de notre société à Berne (Viktoriaplatz 2, 3000 Berne 25) et dans nos succursales régionales de Spiez, Ostermundigen, Nidau et Delémont. La convocation à l'assemblée générale ainsi que la lettre aux actionnaires contenant un formulaire de commande pour le rapport annuel 2012 sont envoyées d'office à tous les actionnaires figurant au registre des actions en date du 7 mai 2013.

Inscription et entrées

Un formulaire d'inscription est joint à la convocation à l'assemblée générale envoyée aux actionnaires

qui figurent au registre des actions en date du 7 mai 2013 en tant qu'actionnaire ayant droit de vote. Ils recevront leur entrée et le matériel de vote après avoir renvoyé ledit formulaire dûment complété au moyen de l'enveloppe préaffranchie. Merci de le renvoyer avant le 14 mai 2013 afin de faciliter le travail de préparation de l'assemblée générale. **Les entrées et le matériel de vote seront envoyés entre le 7 et le 14 mai 2013.**

Participation

Les actionnaires souhaitant s'exprimer sur l'un des points à l'ordre du jour sont priés de s'inscrire avant le début de l'assemblée sur la liste des intervenants. L'inscription se fait au niveau du podium. Les éventuelles questions doivent être soumises au préalable par courrier ou par e-mail (BKW SA, Investor Relations, Viktoriaplatz 2, 3000 Berne 25 ou investor.relations@bkw-fmb.ch).

Délégation du pouvoir

Les actionnaires ayant droit de vote qui ne peuvent assister personnellement à l'assemblée générale peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, par le membre d'un organe de la société ou par un représentant indépendant, à savoir Monsieur Hans Georg Brunner, notaire, Schaubplatzgasse 23, case postale 3000 Berne 7, 3011 Berne. Les collectivités du droit public, les personnes morales et les sociétés commerciales sont représentées par leurs organes, leurs associés, leurs représentants légaux ou par des mandataires munis d'une procuration écrite (pour donner procuration, prière d'utiliser le formulaire d'inscription ou l'entrée).

Berne, le 24 avril 2013

BKW SA

Au nom du conseil d'administration
Le président: Urs Gasche